

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**PREFECTURE DES ARDENNES**

**CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

**Arrêté n°2012-77**

**Arrêté n°2012- 45**

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DROITS  
ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)**

**Le PREFET des ARDENNES**

**Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL**

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » du 19 décembre 2005 et l'arrêté n°2005-417 du 27 décembre 2005 portant approbation de la dite convention ;

Vu le décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE  
ET DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

**ARRETENT**

**ARTICLE 1** : sont désignés par Monsieur le Président du Conseil Général pour représenter le Conseil Général des Ardennes :

- Titulaire : Mme Elisabeth FAILLE
- Suppléant : M. Noël BOURGEOIS
  
- Titulaire : M. Jacques MORLACCHI
- Suppléant : M. Patrick DEMORGNY
  
- Titulaire : M. Renaud BURER
- Suppléant : Mme Marie Madeleine SOIGNEUX
  
- Titulaire : Mme Joëlle FOURREAUX
- Suppléant : Mme Julie GROSSELIN

**ARTICLE 2 :** sont nommés pour représenter l'Etat, en application de l'article R 241-24 du code de l'action sociale et des familles :

- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant
- Mme l'Inspectrice d'Académie ou son représentant
- M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

**ARTICLE 3 :** sont nommés sur proposition conjointe du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole pour représenter les organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :

- Titulaire : Mme Béatrice DELIZEE (CAF)
- Suppléant : Mme Marie Corinne GILLET-DOLLEZ (CAF)
  
- Titulaire : M. Etienne HAMAIDE (MSA)
- Suppléant : M. Philippe MAIRE (CPAM)

**ARTICLE 4 :** sont nommés sur proposition de Madame la Directrice Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour représenter les organisations syndicales, d'une part parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

- Titulaire : Mme Annie JACOB (MEDEF)
- Suppléants : M. André MASSE (UNIFED SNASEA)  
Mme BRIANZA (CAPEB)  
M. Benoît HAOUY (CGPME)
  
- Titulaire : M. Pascal LATTUADA (CGT)
- Suppléants : M. Yonnel FREZZATO (FO)  
M. Nicolas TASSOT (CFTC)  
Mme Sylvie CAMPAGNIE (CFDT)

**ARTICLE 5 :** sont nommés sur proposition de Madame l'Inspectrice d'Académie pour représenter les associations de parents d'élèves :

- Titulaire : Mme BLAVIER Virginie (FCPE)
- Suppléant : LAURIER Marie-José (PEEP)

**ARTICLE 6 :** sont nommés sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales pour représenter les associations de personnes handicapées et leurs familles :

- Titulaire : M. Nicolas NONNON (Trisomie 21)
- Suppléant : Mme Nicole DUFFOSSEZ (Trisomie 21)
  
- Titulaire : M. Christian JOSEPH (UNAFAM)
- Suppléants : M. Jean-Michel GEORGES (UNAFAM)  
: M. Alain SALVI (UNAFAM)

- Titulaire : Mme Brigitte LOIZON (ADAPEI)
- Suppléants : Mme Bénédicte FAUCHEUX (APIPA)  
Mme Nathalie BEGUIN (ADAPEI)
  
- Titulaire : M. Alain ANTOINE (APF)
- Suppléant : M. Alain DUCHEMIN (AVH)
  
- Titulaire : M. Michel GOSSELIN (AAIMC)
- Suppléants : M. Dominique SAVOUREY (Tralal'air)  
: M. Guy PONCELET (AAIMC)
  
- Titulaire : M. Christophe PLOTEK (DGPC)
- Suppléants : Mme Mireille BOCQUILLON (NAFSEP)  
: M. Cédric TINOIS (AAPH)
  
- Titulaire : M. Eric MESUREUR (APLH)
- Suppléants : M. Georges GALEA (AFEIH)  
: Mme Karine SPINETTE (AFEIH)

**ARTICLE 7 :** sont désignés par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées :

- Titulaire : M. Francis HAY
- Suppléant : Mme Anne Marie BOUTE

**ARTICLE 8 :** sont nommés sur proposition de Monsieur le Président du Conseil général et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé pour représenter les organismes gestionnaires d'établissement ou de services des personnes handicapées, avec voix consultative :

- Titulaire : M. Guy PLEUTIN (VAS)
- Suppléants : M. Guillaume BAS (Ligue de l'enseignement)  
: M. Nicolas DUCARME (IMP « Les Sapins »)
  
- Titulaire : Mme Annie DEMISSY (Albatros 08)
- Suppléants : M. Vincent BITTEL (Papillons blancs)  
M. Pierre TATON (UGECAM – CRFE)

**ARTICLE 9 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Présidente du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes », aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 21 Février 2012

Pierre N'GAHANE



Benoît HURÉ

